



- LE DOLMEN -

MAIRIE DE LURIECQ

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE de la COMMUNE de LURIECQ

Le Maire de la Commune de LURIECQ,

Vu le Code des Communes,

Vu la demande d'arrêté de circulation émise par l'entreprise ATU – SAUR France CSP 21 rue Anita Conti 56000 VANNES, afin d'effectuer des travaux de réparation d'une fuite sur branchement AEP, sur la D498 route de St Marcellin du 12 mars 2024 au 14 mars 2024,

Considérant qu'il appartient d'assurer la sécurité publique, une circulation alternée sera mise en place par l'entreprise sur cette voie,

A R R E T É

ARTICLE 1 :

La circulation sur la RD 498, route de St Marcellin sera alternée par feux tricolores du 12 mars 2024 au 14 mars 2024.

Les véhicules légers et les poids lourds auront l'interdiction de stationner et de dépasser.

La circulation sera limitée à 30km/h au droit du chantier.

L'entreprise SAUR (Monsieur FERRY : 06 61 96 76 39) est chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir et de replier la signalisation adéquate.

Article 2 : Ampliation de cet arrêté sera adressé :

- aux Services de Gendarmerie et SDIS

Article 3 : la population sera avertie par affichage.

Fait à LURIECQ, le 11 mars 2024

Le Maire : Alain LIMOUSIN.